BILAN DE L'ACTIVITÉ 2014

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ANGERS VILLE SOLIDAIRE

Angers

angers.fr

EDITORIAL

L'élaboration du rapport d'activité du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers est un rendez-vous annuel régulier qui permet de rendre compte de l'effort de solidarité de la Ville, mais aussi de prendre la mesure de l'évolution des vulnérabilités.

Cette année 2014 fut tout d'abord l'année des travaux d'extension du CCAS, en particulier de ses locaux d'accueil et d'accompagnement social des usagers. Notre équipe et le Conseil d'administration ont mis en œuvre ce projet, initié par l'équipe précédente. Je veux saluer la mobilisation collective importante qui a vu s'associer l'encadrement et les agents du CCAS, plusieurs directions de la Ville et de nombreuses entreprises. Je veux également saluer la patience et la mobilisation du personnel qui a dû assurer la continuité du service public dans des conditions rendues parfois difficiles par ces travaux.

Nous avons ainsi renforcé la qualité de l'accueil des personnes en situation de vulnérabilité pour qu'elles se sentent mieux considérées, malgré l'adversité de la vie. Cet accueil rénové participe à l'écoute et au regard bienveillant à l'égard des angevins les plus fragiles. Ce sont plus de 14 400 ménages qui vivent sous le seuil de pauvreté, soit 19% des ménages de la Ville, environ 30 000 personnes. Une partie importante de nos concitoyens vit dans l'épreuve et doit pouvoir compter sur les administrateurs et, bien sûr, sur l'engagement des professionnels du CCAS qui ont vu s'améliorer leurs conditions de travail. Véritable amortisseur social face aux difficultés financières, d'insertion sociale et professionnelle, le CCAS dénombre 45 300 passages d'usagers par an, ainsi que 41 110 passages au Point Accueil Santé Solidarité, lieu inconditionnel d'accueil des personnes sans domicile fixe ou en situation de grande précarité.

Dans ce rapport d'activité, vous pourrez aussi accéder à la compréhension de l'intervention des professionnels des établissements et services implantés dans les différents quartiers de la Ville destinés aux seniors. S'informer en tant que personne âgée, bénéficier d'un soutien à domicile pour réaliser les actes de la vie quotidienne, être hébergé, se restaurer de façon adaptée, bénéficier d'un accueil temporaire ou de jour, être soutenu en tant qu'aidant grâce à des temps de répit, participer avec d'autres à des animations ou s'engager pour les autres en tant que « jeune retraité », ce sont autant de réponses que le CCAS s'efforce d'offrir et d'adapter avec le concours de ses ressources internes.

Le CCAS seul ne suffit pas à accompagner et soutenir les angevins les plus vulnérables et lutter contre les précarités économiques et relationnelles. C'est pourquoi de nombreuses actions sont menées dans le cadre d'un partenariat étroit avec les autres acteurs institutionnels, les directions de la Ville et le mouvement associatif. Nous agissons au quotidien en faveur de la solidarité, par exemple, en matière d'aide alimentaire aux côtés des 600 à 700 bénévoles des 25 associations, au service de 11.000 à 13.000 personnes par mois. Nous sommes aussi engagés avec nos partenaires, pour prévenir les effets du vieillissement, soutenir les personnes en perte d'autonomie, mais aussi offrir un espace propice au bénévolat des nouveaux retraités.

Quand les évènements de la vie cognent et mobilisent toute l'énergie, le temps de l'assistance est nécessaire, la réciprocité n'est alors pas possible. Toutefois, notre équipe souhaite en 2015 innover en travaillant à réorganiser le chemin de la personne aidée en lui permettant de développer son pouvoir d'agir. Il nous faudra expliquer que l'argent des aides reçues, le temps du personnel d'accompagnement, de soutien et d'aide à domicile est aussi celui des subventions et des contributeurs citoyens. A chaque fois que c'est possible, nous devrons travailler pour que les échanges soient réciproques grâce à une coopération avec les associations volontaires. Cette logique est déjà à l'œuvre pour les jeunes sollicitant une bourse pour financer le permis de conduire ; sa réussite au moment de son lancement dépasse nos espérances !

Apporter un soutien ferme et compatissant, servir, redonner moyens et dignité pour combattre l'isolement et le repli sur soi liés à la précarité et au vieillissement, telle est notre mission.

A la rentrée, nous souhaitons dédier un temps fort pour valoriser l'intervention du CCAS en lien avec ses partenaires. D'ores et déjà,

Françoise Le Goff, Vice-Présidente
Centre Communal d'Action Sociale d'Angers

SOMMAIRE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : UN OUTIL AU SERVICE DE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE ET GERONTOLOGIQUE DE LA VILLE D'ANGERS 04

UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTÉE AUX EVOLUTIONS DE LA PRÉCARITÉ ET DU VIEILLISEMENT 06

L'ACTION SOCIALE 08

L'ACTION AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES ET RETRAITÉES 11

LE SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET LA PARTICIPATION DES ANGEVINS 13

PERSPECTIVES 2015 14

RENDEZ-VOUS 2015 15

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Parvis de l'Hôtel de Ville - Bd de la Résistance et de la Déportation - CS80011 - BP 23527
49020 ANGERS CEDEX 02 - Tél. : 02 41 05 49 49

www.angers.fr

UN OUTIL AU SERVICE DE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE ET GERONTOLOGIQUE DE LA VILLE D'ANGERS

LE CCAS, C'EST QUOI ?

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, *« le Centre communal d'action sociale est un établissement public administratif communal ou intercommunal. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le maire ».*

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

- **Christophe BECHU**, *Maire, Président*

8 élus du Conseil Municipal

- **Françoise LE GOFF**, *Vice-Présidente, Adjointe aux Solidarités Actives*
- Maxence HENRY, *Adjoint aux Personnes Âgées*
- Benoit PILET, *Adjoint aux Ressources Humaines*
- Alima TAHIRI, *Adjointe aux Projets Communaux d'Insertion*
- Véronique CHAUVEAU, *Conseillère Municipale*
- Claudette DAGUIN, *Conseillère Municipale*
- Alain PAGANO, *Conseiller Municipal*
- Rose-Marie VERON, *Conseillère Municipale*

8 Administrateurs nommés par le Maire

- Romain BROCHARD, *représentant des associations familiales, proposé par l'UDAF*
- Olivier FARIBEAULT, *représentant des associations de personnes handicapées du Département*
- Jean-Marie GUERIN, *personne participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social*
- Raphaëlle GINER, *personne participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social*
- Antoine MASSON, *personne participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social*
- Michel MORIN, *représentant des associations de retraités et de personnes âgées du Département*
- Anne-Marie POTOT, *personne participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social*
- Pierre VERGER, *représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions*

Le CCAS de la ville d'Angers s'inscrit pleinement dans l'organisation de la Ville. Il fait partie du pôle de la Direction Générale Adjointe Proximité et Solidarités, de l'organisation mutualisée.

Le CCAS constitue une personne morale de droit public distinct de la commune, lui conférant ainsi l'autonomie juridique, ainsi que la capacité :

- D'avoir un budget propre voté par le conseil d'administration,
- D'être employeur,
- D'avoir un patrimoine mobilier et immobilier,
- D'agir en justice,
- De souscrire ses propres engagements (conventions, marchés publics...).

Son personnel relève du statut de la fonction publique territoriale.

Selon l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le CCAS :

- *« anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables »*
- *« participe à l'instruction des demandes d'aide sociale »*
- *« participe aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle »*
- *« peut créer et gérer directement tout établissement ou service à caractère social ou médico-social».*

Dans un contexte marqué par des évolutions démographiques, socio-économiques, sociales et règlementaires importantes (par exemple, loi et adaptation de la société au vieillissement en préparation), le CCAS est l'outil principal de la politique sociale de la Ville d'Angers.

LE CCAS PARTICIPE À L'AMBITION DE LA VILLE D'ANGERS

- Agir en faveur et aux côtés des angevins les plus vulnérables
- Organiser les conditions d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation les plus qualitatives possibles
- Favoriser l'accès à une offre de services adaptée aux besoins des publics,
- Accompagner les étapes du parcours de vie en personnalisant les réponses
- Développer des actions collectives
- Soutenir l'innovation en s'impliquant dans des réseaux institutionnels et associatifs
- Impulser ou participer à des dynamiques partenariales, au service de la solidarité
- Encourager les engagements solidaires et faciliter l'exercice de la citoyenneté

SON ORGANISATION

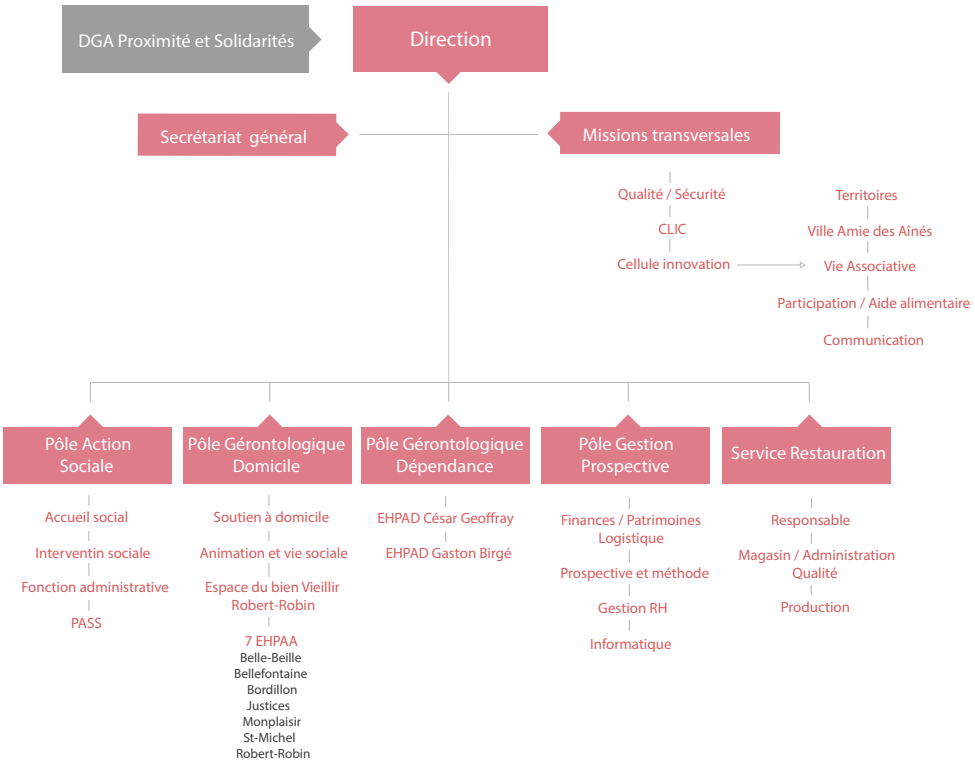

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le CCAS dispose d'un budget propre composé principalement de la subvention de la Ville d'Angers, des organismes partenaires : l'Etat, la Région, le Département, ainsi que des contributions des usagers.

AVEC UN FINANCEMENT DE
12 149 909€
(SUBVENTION DE LA VILLE D'ANGERS)

38 108 174 €
EN FONCTIONNEMENT

2 082 014 €
EN INVESTISSEMENT

LES RESSOURCES HUMAINES

42 métiers différents sont exercés au CCAS : des fonctions de direction, d'encadrement intermédiaire, administration, techniques, sociales, médico-sociales, médicales ainsi que d'animation.

840
AGENTS
SOIT 566 ETP

Moyenne d'âge : 44,6 ans

Nombre d'agents formés : 479

Masse salariale : 20 295 211€

Fête des âges 2014

UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTÉE AUX EVOLUTIONS DE LA PRECARITE ET DU VIEILLISEMENT

REVENUS ET NIVEAUX DE VIE

- En 2013, environ 19 % des ménages angevins vivent sous le seuil de pauvreté.
- Une augmentation de 4,5 % du nombre d'allocataires vivant sous le seuil de pauvreté entre 2011 et 2013.
- Un revenu médian inférieur aux moyennes de comparaison.

PROFIL ET ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PUBLICS BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION SOCIALE

	2012	2013	
TOTAL DES FOYERS BÉNÉFICIAIRES DES AIDES	**11 686**	**13 038**	**11.6%**
NOMBRE DE FOYERS MONOPARENTAUX BÉNÉFICIAIRES DES AIDES	**1 417**	**2 128**	**50%**
PART DES FOYERS MONOPARENTAUX BÉNÉFICIAIRES/TOTAL	**12%**	**16%**	

Le CCAS accueille environ 33 % des familles monoparentales angevines.

Les quartiers qui concentrent le plus de difficultés sont : Deux-Croix/Banchais, Monplaisir, Belle-Beille et la Roseraie avec :

- une sur-représentation des familles monoparentales
- des ouvriers
- une part importante de logements sociaux
- des revenus très inférieurs à la moyenne des revenus enregistrés sur la Ville

Les secteurs de quartier concernés par une intensité plus forte de la pauvreté :

- Gâte Argent (Deux-Croix/Banchais),
- Doyenné et Europe (Monplaisir),
- Jean Vilar et Luther King (Roseraie),

LA POPULATION ÂGÉE

- Un vieillissement en augmentation : 20 % des angevins ont 60 ans et plus dont 46 % de personnes de 75 ans et plus.
- 8 641 personnes ont plus de 80 ans à Angers.

Evolution de nombre de 60 ans et plus sur la période 1999/2011 :

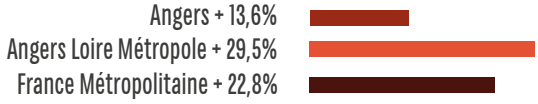

REVENUS ET NIVEAU DE VIE DES 60 ANS ET PLUS

En 2012, 5 628 ménages, dont le référent a 60 ans ou plus, vivent dans le parc social d'Angers, soit 26 % de l'ensemble des allocataires du parc social.

ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Une part importante (48 %) de la population de personnes âgées de 80 ans et plus, vit seule dans les quartiers de Belle-Beille, Saint-Serge/Ney/Chalouère, Centre-Ville/Lafayette, Eblé et Roseraie.

Le point Accueil Santé Solidarité

L'ACTION SOCIALE

L'ACCUEIL, L'ÉCOUTE, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES PERSONNES

Le Pôle Action Sociale est constitué de quatre services :

- Accueil social
- Intervention sociale
- Service administration
- Point Accueil Santé Solidarité (PASS)

Les professionnels du Pôle Action sociale accueillent et accompagnent les personnes en veillant à avoir une approche globale des situations : de la prévention des difficultés sociales à l'accompagnement des projets des personnes.

L'intervention aux côtés des publics s'inscrit dans une logique de définition des étapes d'un parcours sans rupture, du traitement de l'urgence à l'accompagnement social.

En 2014, le CCAS a engagé de gros travaux de réaménagement de ses locaux pour améliorer la qualité d'accueil, d'écoute d'information et d'orientation des publics. Il est prévu que l'espace anciennement occupé par la salle d'exposition Chemellier s'ajoute aux locaux existant pour augmenter la surface de réception de plus de 265 m², en respectant l'architecture ancienne du bâtiment. Huit bureaux d'entretien individuels vont pouvoir être créés afin de personnaliser l'accueil du public et garantir une confidentialité optimale.
Les travaux devraient se terminer à la fin du premier semestre 2015.
Ces locaux plus spacieux sont également de nature à améliorer les conditions de travail des agents.

13 135
ménages ont fait appel au CCAS en 2014

+ 17.8 %
de ménages supplémentaires depuis 2010

45 323 PASSAGES
avec une augmentation de la fréquentation plus marquée sur le dernier trimestre

L'INSTRUCTION DES AIDES LÉGALES

Le CCAS permet l'ouverture de droits sociaux. Au delà de la domiciliation, il instruit les demandes d'aide légale, le revenu de solidarité active (RSA), l'aide sociale aux personnes âgées ou handicapées, les enquêtes relatives à l'obligation alimentaire ... Dans le cadre du RSA, le CCAS est identifié comme une des structures en charge d'étudier les demandes émanant de personnes seules ou de couples sans enfant.

+ 55.4 %
de domicilation depuis 2014

1 633
Demandes instruites en 2014

L'INSTRUCTION DES AIDES FACULTATIVES

L' AIDE ALIMENTAIRE

Le CCAS conduit une politique d'aide alimentaire soutenue, en lien étroit avec les associations de distribution, les structures d'insertion, l'Etat, … pour garantir l'accès aux besoins primaires de toute personne en situation précaire.

Le développement des réponses est pluriel et s'inscrit dans une approche globale qui contribue au développement :

- Social, en cherchant à renforcer la cohésion sociale et la création de liens sociaux
- Solidaire en favorisant la participation des bénéficiaires
- Economique avec la création d'activités et d'emplois
- Durable en luttant contre le gaspillage
- Local en prenant appui sur les acteurs et les atouts du territoire

Les actions conduites en 2014 :

- **L'animation de la réflexion avec l'ensemble des associations du champ de l'aide alimentaire** : la mise en place d'une cellule de veille, l'organisation de journées de formation des bénévoles, l'actualisation du répertoire de l'aide alimentaire, l'écriture d'une charte de l'aide alimentaire ...
- **La mise à disposition de moyens** : la plate-forme de stockage de denrées à la Cité, l'hébergement d'une partie des associations caritatives, l'attribution de subventions aux associations du champ de l'aide alimentaire, l'achat de repas pour la restauration sociale ...

Le portage des repas à domicile

- **Le soutien au développement de projets avec des associations** :
  « Resto-bus » : une restauration itinérante du soir pour les personnes en grande précarité avec Les Restaurants du Cœur et Resto Troc,
  « Couffon : Resto bébé » : le soutien à la distribution spécifique de produits alimentaires pour les familles et les enfants, avec les Restaurants du Cœur,
  « Les Filets Solidaires » : la vente de filets composés de fruits et légumes provenant de surplus, en faveur des Angevins ayant de faibles ressources et distribués dans 10 quartiers d'Angers.

- **L'organisation d'un partenariat pour collecter et redistribuer des invendus de la boulangerie BECAM** (6 points de vente) avec deux partenaires : Aide Accueil et les Restos du Cœur.

- **La signature d'une convention cadre entre la Ville d'Angers et la DRAAF**, pour la création d'une coordination du réseau d'acteurs de l'aide alimentaire.

Les filets solidaires

Depuis mars 2011, un collectif d'associations réunies autour du Jardin de Cocagne Angevin propose aux détenteurs de la carte Partenaires/Cézam des filets solidaires. La distribution est assurée dans dix quartiers de la ville.

32 834 Filets distribués › **100 249€** financés par le CCAS

L'aide à la restauration pour les jeunes en démarche active d'insertion sociale ou professionnelle

Depuis 2013, dans le cadre d'une convention avec la Mission Locale Angevine, une aide unique à la restauration est proposée aux jeunes en démarche active d'insertion sociale et/ou professionnelle. Cette aide est versée sous forme de chèques déjeuners.

491 JEUNES BÉNÉFICIAIRES
SOIT
87 000€ D'AIDES

L'aide à la restauration pour les étudiants

Pour soutenir les étudiants angevins, le CCAS, en partenariat avec le Clous, propose une aide à la restauration. Celle-ci vient en complément d'une demande du Fonds National d'Aide d'Urgence (FNAU) et se traduit par le financement de tickets-repas utilisables dans les restaurants universitaires de la Ville d'Angers.

291 JEUNES ONT RECU UNE AIDE POUR UN MONTANT TOTAL DE **24 491€**

La restauration scolaire

En lien avec la Ville d'Angers et l'EPARC, cette aide soutient les familles à faible revenu.

3 223 ENFANTS BÉNÉFICIAIRES
POUR UN MONTANT DE **417 997 €**

L'AIDE À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Dans un souci de simplifier les démarches des usagers et de favoriser l'accès aux droits, le CCAS propose une aide à la « complémentaire santé », en complément de l'offre proposée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Maine et Loire.

720 DEMANDES INSTRUITES
1148 BÉNÉFICIAIRES
Pour un montant de **270 849 €**

LA CARTE PARTENAIRES/CEZAM

Accessible à tous les Angevins âgés de 18 ans et plus, dont le quotient familial n'excède pas 706 euros, la carte Partenaires permet d'accéder à de nombreuses activités à tarif réduit. La carte est couplée avec la carte Cezam de l'Inter-Ce Dacc, les détenteurs de la carte Partenaires ont également accès à tous les avantages proposés par cet organisme. Parmi ces prestations : l'accès à tarif réduit à environ 500 équipements dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs.

6617 CARTES DÉLIVRÉS EN 2014

LE MICROCRÉDIT PERSONNEL GARANTI

Réalisé en partenariat avec le Crédit Municipal de Nantes, le micro crédit a pour objectif de lutter contre l'exclusion financière et bancaire des publics les plus fragilisés et de les aider dans la réalisation de leurs projets. Pour faire face aux situations d'impayés et afin de soutenir le bénéficiaire dans son engagement, en l'occurrence le remboursement du prêt, un accompagnement social est proposé aux personnes.

208
PRÊTS ACCORDÉS
POUR UN **MONTANT TOTAL DE 401 632€**

L'AIDE AUX LOYERS

Le dispositif Amiru (allocation municipale individualisée dans le cadre de la rénovation urbaine) a été créé en 2007 pour prendre en charge les augmentations de loyer liées à la rénovation urbaine. La durée de l'aide est de cinq ans et les dépenses liées à un déménagement peuvent être prises en charge.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier des Hauts de Saint Aubin, une AMIRU « renforcée » est proposée pour les locataires relogés suite à une démolition et/ou une déconstruction de leur logement .Elle se traduit par un soutien financier sur trois années supplémentaires, conditionné à la signature d'un contrat d'insertion sociale et/ou professionnelle avec un travailleur social du CCAS

162
MÉNAGES BÉNÉFICIAIRE
POUR UN **MONTANT TOTAL**
DE **75 124€**

27 DOSSIERS AMIRU
+5 NOUVEAUX EN 2014

Pour les locataires relogés suite à une démolition et/ou une déconstruction

LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le CCAS d'Angers, en partenariat avec l'association Alisée, des actions de sensibilisation auprès des foyers en situation de précarité énergétique. En 2014, une convention de partenariat entre les deux structures a été renouvelée pour mener un programme d'actions avec plusieurs finalités :

- Mobiliser les acteurs locaux investis dans la thématique de la lutte contre la précarité énergétique
- Multiplier les actions concrètes de prévention et de sensibilisation auprès des publics permettant de réduire les factures des usagers en leur apportant des solutions pratiques dans leur vie quotidienne,
- Apporter un accompagnement personnalisé et adapté aux situations de chaque ménage Angevin

INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS QUI ONT PARTICIPÉ À LA TABLE RONDE/CONFÉRENCE

BÉNÉFICIAIRES D'UNE ÉTUDE PERSONNALISÉE DE CONSOMMATION À DOMICILE.

L'AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

Cette action permet d'accompagner des jeunes angevins vers la réussite au permis de conduire B, dans le but de faciliter leur accès à l'emploi ou à la formation. Le CCAS a complété cette action avec le tutorat solidaire, qui permet à un jeune rencontrant des difficultés d'apprentissage de la conduite, de bénéficier d'une conduite supervisée avec un tuteur bénévole.

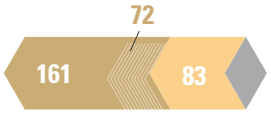

JEUNES ACCOMPAGNÉS VERS LE PERMIS EN 2014 DONT 72 NOUVEAUX

JEUNES QUI ONT OBTENU LE PERMIS DÈS LE PREMIER PASSAGE

L'AIDE AU DÉPART EN VACANCES

Dans le cadre du dispositif « Vacances pour tous », le CCAS soutient le départ en vacances des Angevins ayant de faibles revenus, en contribuant au financement de leurs projets de départ en vacances. Le CCAS apporte deux types de soutien :

- Des aides individuelles pour les personnes ayant un quotient familial CAF inférieur à 706 €
- Le versement d'une subvention aux associations porteuses de projets collectifs

23 555 € D'AIDES COLLECTIVES VERSÉES À 17 ASSOCIATIONS

7 707 EUROS D'AIDES INDIVIDUELLES VERSÉES À 50 MÉNAGES.

L'AIDE À LA DÉPENDANCE

En complément de l'Allocation Départementale d'Autonomie des Personnes Âgées (ADAPA) versée par le Conseil général de Maine-et-Loire, le CCAS apporte une aide financière aux personnes âgées dépendantes vivant à domicile, en finançant des heures d'intervention à domicile. Cette aide est sollicitée par les évaluateurs du Conseil général.

22 BÉNÉFICIAIRES
D'HEURES D'INTERVENTION EN MOYENNE POUR UN **MONTANT TOTAL DE 41 552€**

L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Les travailleurs sociaux du CCAS accompagnent des bénéficiaires du RSA socle ayant une orientation sociale. L'accompagnement social, en plus de faciliter l'accès aux droits, s'inscrit dans une relation d'aide dont la durée, le rythme et les modalités sont adaptés à chacun. Il vise à établir une relation d'écoute, de soutien et de conseil aux personnes. Le professionnel, dans la relation d'aide, mise sur leurs capacités à déployer leurs ressources propres, leurs facultés d'initiatives et de choix, leurs possibilités de bâtir et de développer un projet de vie.

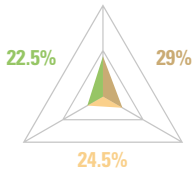

Thèmes abordés par les bénéficiaires :
INSERTION PROFESSIONNELLE, SOUTIEN AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVE, SANTÉ
749 personnes accompagnées au total sur l'année.

LE POINT ACCUEIL SANTÉ SOLIDARITÉ (PASS)

L'équipe du PASS accueille tous les matins, de façon inconditionnelle, le public sans domicile fixe. Tous les matins, les publics bénéficient de différentes prestations (café, thé, douche, nettoyage du linge, accès aux soins, accès à la permanence administrative, et au chenil).

FRÉQUENTATION

MOYENNE **157 PERSONNES** SANS-ABRI ET EN GRANDE PRÉCARITÉ ACCUEILLIES/JOUR
41109 PASSAGES DE PERSONNES SANS ABRI, ET EN GRANDE PRÉCARITÉ.

L'ACTION AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES ET RETRAITÉES

L'ACCUEIL, L'ÉCOUTE, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES PERSONNES

Le **Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)** est le service identifié pour soutenir cette mission.
C'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour les seniors et leur entourage familial, ainsi qu'un lieu ressource pour les professionnels. Dans le but d'accompagner le vieillissement à domicile, il organise l'évaluation médico-sociale pluridisciplinaire et s'assure de la mise en oeuvre d'un plan d'aide qu'il coordonne.

945 PERSONNES accueillies à la permanence
366 VISITES à domicile
2 263 PERSONNES aidées
5 869 DEMANDES d'informations/ renseignements
8 077 ENTRETIENS (domicile, CLIC, téléphone)

L'AIDE À LA VIE QUOTIDIENNE

Les missions sont en partie réalisées par le Service de Soutien à Domicile qui propose plusieurs prestations : aide à domicile, restauration à domicile, activités et animations adaptées.

Il est certifié NFX50-056 « Services aux personnes à domicile » sur les activités « l'aide à domicile selon les modes prestataire et mandataire », « le portage de repas » et « les permanences ».

En 2014, le CCAS en collaboration avec l'association «Vie à Domicile» a créé un Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD).
70 ménages ont déjà bénéficié de cet accompagnement.

Diminution (- 5,6 %) de l'activité du Service de Soutien A Domicile (SSAD) avec une intervention renforcée (+5 %) auprès des publics dits « fragiles » (bénéficiaires de l'APA, la PCH ou de l'Aide Sociale).

135 214
HEURES D'AIDE À DOMICILE

182 585
REPAS SERVIS

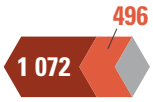

Bénéficiaires par mois en moyenne
Portage de repas

Près de 50% des heures d'interventions sont réalisées auprès de personnes âgées dépendantes, personnes handicapées, ou bénéficiant de l'aide sociale.

L'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES

Le CCAS gère neuf établissements pour personnes âgées dont deux médicalisés. Lieux d'hébergement et d'accueil, les seniors peuvent prendre leurs repas, bénéficier d'informations et de conseils, de rencontres et d'animations.
Ces établissements, situés au cœur des quartiers, sont impliqués dans des actions qui contribuent au vivre ensemble et accompagnent le bien vieillir avec le concours de nombreux partenaires sociaux, médico-sociaux, culturels et de loisirs.

Les 7 établissements d'hébergement pour personnes âgées autonomes (EHPAA) offrent 525 logements pour 675 places soit 90% de l'offre d'hébergement pour les personnes âgées autonomes à Angers. On constate, au fil des années, une évolution de la moyenne d'âge (85 ans en 2014), ainsi qu'une augmentation des fragilités.
La plateforme gérontologique de l'Espace du Bien Vieillir Robert Robin confirme sa place au sein du quartier La Roseraie et affirme son rôle de porteur de l'action en direction des aidants.

Deux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) assurent l'accueil de personnes dont le niveau d'autonomie ne leur permet plus de rester à domicile : César Geoffray avec 82 logements permanents et Gaston Birgé avec 70 logements permanents. Ces deux établissements disposent chacun de quatre hébergements temporaires (deux à trois mois maximum). Chacune des résidences dispose d'un accueil de jour ; en permettant l'accueil à la journée, des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Ce dispositif contribue à la politique de maintien à domicile en donnant du répit aux aidants naturels des personnes accompagnées.

Établissements d'hébergement pour personnes âgées autonomes

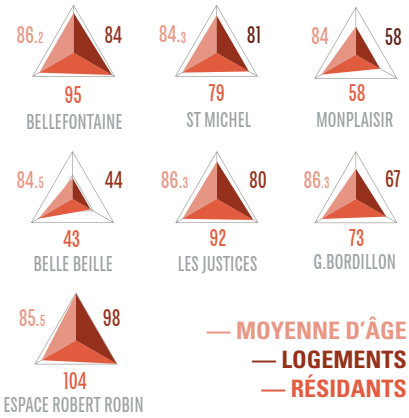

Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

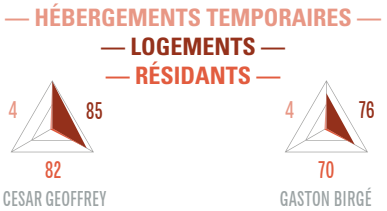

LE SOUTIEN À LA VIE SOCIALE ET À L'ANIMATION

Les Angevins retraités bénéficient d'une offre de services et sont également des acteurs essentiels de la vie locale. Pour cela, l'équipe du service animation et vie sociale se mobilise auprès d'eux, en associant les habitants, les associations, les services municipaux, diverses institutions publiques et privées.
Le service animation et vie sociale confirme en 2014 un programme d'actions pour les publics les plus fragiles autour d'une offre d'actions régulières proposées dans la revue mensuelle « Bords de Maine ». Trois séjours, dont un destiné aux aidés et aidants naturels, permettent à des angevins d'accéder à des temps de répit, de détente et de découverte.
Par ailleurs, une démarche permanente de mixité sociale est engagée sur la Ville à travers du soutien à des projets, des rencontres, des colloques pour s'inscrire pleinement dans la démarche « Ville Amie des Aînés ».

712 ANIMATIONS

23 781 **PARTICIPATIONS DONT**
5637 PARTICIPANTS
« PERSONNES LES PLUS FRAGILES »
REPRÉSENTANT **3 669 TRANSPORTS ADAPTÉS**

32 FORMATIONS
AVEC LA PARTICIPATION DE 240 BÉNÉVOLES

L'AIDE AUX AIDANTS

Cette mission concerne les proches qui accompagnent ou soutiennent une personne âgée dans sa vie quotidienne ou qui consacrent du temps à un proche âgé fragile.
Sous l'impulsion de la plateforme d'accompagnement et de répit, il s'agit d'apporter des réponses aux besoins des aidants ressentant un sentiment d'isolement, de fatigue et/ou d'inquiétude. Les services peuvent proposer, si besoin, une médiation lorsque la situation avec le proche devient difficile.
L'action « aide aux aidants » se développe chaque année autour d'une programmation forte : des conférences, des formations, des ateliers bien-être, une prise en charge psychologique ... en collaboration avec de nombreux partenaires notamment l'UDAF, France-Alzheimer...

1 315 AIDANTS
NATURELS AIDÉS

LA RESTAURATION

Certifié ISO 9001, le service restauration produit et distribue les repas destinés aux E.H.P.A.A. et E.H.P.A.D., aux retraités angevins et aux bénéficiaires du portage de repas à domicile. La qualité, la sécurité alimentaire et la réponse aux besoins émergents sont les priorités du service.
Depuis le retour des équipes dans les locaux rénovés de la cuisine centrale en mars 2014, le service s'attèle à enrichir une offre de restauration toujours plus innovante et diversifiée au plus proche des besoins des usagers.

476 571
REPAS PRODUITS
DONT :
38,3%
POUR LE PORTAGE À DOMICILE

VILLE AMIE DES AÎNÉS

En 2014, le CCAS poursuit son engagement actif dans la lutte contre l'isolement en s'inscrivant dans la démarche MONALISA. Une réflexion avec les bailleurs sociaux s'est engagée pour favoriser un habitat accessible dédié aux seniors.

Des animations pour les seniors

LE SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET LA PARTICIPATION DES ANGEVINS

Le CCAS apporte son soutien aux associations œuvrant dans les champs de l'action sociale et gérontologique, sous différentes formes :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Chaque année, le CCAS octroie des subventions aux associations, selon des critères. En lien avec les autres services municipaux, il peut les accompagner sur le plan logistique, les aider à poursuivre leurs actions ou à développer de nouveaux projets.

En 2014, la Ville d'Angers a engagé un travail conséquent pour s'orienter vers la simplification des démarches et des relations avec les associations : guichet unique, référent ...

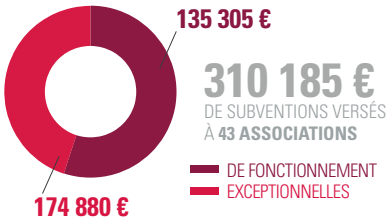

LA PARTICIPATION DES ANGEVINS

Le CCAS a organisé une campagne de mobilisation pour les élections dans les Conseils de Vie Sociale (CVS) des neuf établissements hébergeant des personnes âgées et gérés par le CCAS. Une centaine de nouveaux membres ont été élus pour un mandat de trois ans.

Les CVS se réunissent trois fois par an dans chaque établissement pour personnes âgées. Un inter-CVS a également lieu tous les ans pour partager leurs actions et réflexions. D'autres initiatives participatives s'organisent : commissions restauration, réunions d'usagers au PASS, bénévolat ...

Les filets solidaires

PERSPECTIVES 2015

Les grandes finalités de l'action du CCAS d'Angers sont :

- De contribuer au vivre ensemble, en favorisant l'accessibilité, la solidarité et la citoyenneté
- D'accompagner les avancées en âge et de respecter le projet de vie des personnes en adaptant la cité
- De mettre en œuvre les politiques d'action sociale et gérontologique en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue

Le CCAS d'Angers travaillera en 2015 à l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement dans le cadre d'une démarche de relecture des politiques publiques engagée par le Maire d'Angers, Président d'Angers Loire Métropole et du CCAS, à l'échelle des trois collectivités.

La Ville d'Angers est le premier échelon de proximité. De ce fait, elle exerce une responsabilité permanente pour offrir des services adaptés aux attentes des citoyens, qui sont aussi des usagers et des contribuables. Cette démarche de relecture permet d'actualiser la connaissance des besoins des usagers et de vérifier que les moyens mobilisés sont cohérents. Elle améliore la lisibilité, adapte les interventions et mesure également l'efficacité de l'action conduite.

Un temps fort de présentation de ce nouveau projet d'établissement, aux partenaires associatifs et institutionnels, est prévu le 30 Septembre 2015 et intitulé « La rentrée des solidarités ».

LES RENDEZ-VOUS 2015

28 avril 2015

Fête de printemps

05 juin 2015

Inauguration du nouvel accueil social

28 juin 2015

Journée de la citoyenneté

Juillet-août 2015

Soleils d'été

30 Septembre 2015

« La rentrée des solidarités » - Centre des Congrès

06 Octobre 2015

Journée nationale des aidants

02 décembre 2015

Fête de fin d'année

27 novembre au 20 décembre 2015

Soleils d'hiver

La fête des âges

“ LE PLAISIR DE SE
RENCONTRER
D’ÉCHANGER,
et le partage qui enrichit
nos vies : DONNER
ET RECEVOIR „
■ France, retraitée bénévole
FORMATIONS ET RENCONTRES
RETRAITÉS BÉNÉVOLES
JANV. 2015 À JUIN 2015
angers.fr
ANGERS VILLE
SOLIDAIRE
Angers